

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Transfert linguistique pour une ou plusieurs paires de langues pour différents types de productions : traduction écrite technique pour différents domaines (p. ex. juridique, technique, scientifique, médical, culturel, éditorial...) et/ou traduction audio-visuelle et/ou localisation de contenus et/ou traduction orale (interprétation).
- Gestion de projets de traductions unilingues ou multilingues de la commande à la livraison
- Contrôle de la qualité des traductions (études documentaires, relectures, révisions, post-édition évaluations)
- Gestion de la communication et de la documentation interlinguistique des entreprises et des institutions
- Conception et utilisation raisonnée d'outils d'analyse linguistique relevant des nouvelles technologies
- Programmation et gestion de formats multiples d'édition de fichiers
- Constitution et utilisation raisonnée de corpus, de mémoires de traduction et de bases de données terminologiques
- Conception et rédaction de documents techniques (notices, sites web...)
- Publication assistée par ordinateur
- Communication orale et écrite professionnelle (métiers linguistiques/documentaires)

2. Référentiel de compétences

- Analyser un document source, en recensant les difficultés textuelles et cognitives potentielles et en évaluant les stratégies et ressources nécessaires pour une reformulation adéquate qui réponde aux besoins communicationnels dans une ou plusieurs langues de travail, celles-ci devant être maîtrisées au niveau professionnel
- Résumer, reformuler, restructurer, adapter et condenser rapidement et précisément dans au moins une langue cible, en utilisant la communication écrite et/ou orale
- Evaluer la pertinence et la fiabilité des sources d'information au regard des besoins de traduction sur différents types de support, en utilisant les outils et techniques appropriés
- Exploiter les savoirs thématiques et spécialisés qui sont pertinents pour les besoins de la traduction (concept, raisonnement, présentation, terminologie et phraséologie, sources spécialisées, etc.), pour justifier des solutions et choix de traduction, en utilisant le métalangage approprié et en mettant en œuvre des approches théoriques adéquates
- Maîtriser les principes et l'utilisation des outils informatiques contemporains (traduction assistée par ordinateur, corpus, bases de données terminologiques...) et à venir
- Identifier les enjeux et modalités de post-édition d'un produit de la traduction automatique (TA) (niveaux et techniques de post-édition, objectifs de qualité et productivité, propriété et sécurité, incidence sur le processus et les flux de traduction,) afin de mettre en œuvre le système de TA approprié si nécessaire
- Maîtriser les stratégies de prospection et de marketing en vue développer une clientèle et de négocier avec clients et demandeurs (délais, facturation, contrats et droits, cahiers des charges, etc.)
- Appliquer les procédures de gestion de la qualité et d'assurance qualité requises pour respecter les normes de qualité prédéfinies, ce qui suppose de respecter les codes et normes déontologiques (confidentialité, concurrence loyale, etc.)
- Tenir compte de l'ergonomie organisationnelle et physique de l'environnement de travail pour l'adapter en fonction des besoins

MASTER – TRADUCTION, INTERPRÉTATION

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.